



EXTRAIT

Séance du 10 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°1

ADMINISTRATION

GENERALE

**Commission extra-municipale « Fêtes traditionnelles » :
élection des
représentants de
la commune**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoir :

Rapporteur :

M. le Maire

- Loic Jouenne, conseiller municipal à M. le Maire.
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Hugo-Luc Maillos, conseiller municipal.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laura Maisonnave, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°1 - ADMINISTRATION GENERALE

Commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» : élection des représentants de la commune

M. le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal.

Afin de développer l'animation locale et l'organisation de manifestations festives, et dans un souci de gestion participative, il est proposé de créer une commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» afin de conduire des actions avec les représentants de différentes associations luziennes.

Cet organe consultatif émettra des avis et sera force de proposition notamment au niveau des contenus des programmes, en appui de Saint Jean de Luz Animations et Commerces et des services municipaux qui assurent le support logistique et financier des animations.

Cette commission, pourrait être composée comme suit :

- 9 représentants de la commune,
- 9 représentants d'associations luziennes,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la formation de la commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» telle que présentée,
- de procéder à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,
- approuve la formation de la commission extra-municipale «Fêtes traditionnelles» telle que présentée,
- procède à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission, ainsi qu'il suit :
 - Eric Soreau
 - Thomas Ruspil
 - Laurence Ledesma
 - Nahia Graciet
 - Delphine de Torregrosa
 - Patrice Irazoqui
 - Mathis Tenneson
 - Ainara Sistiaga
 - Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity

Sur la composition de la commission

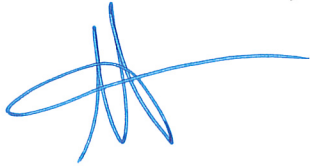
Adopté à l'unanimité

Sur l'élection des élus

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

